****

**Compte rendu de la réunion en date du mercredi 18 Février 2020 organisée dans les locaux de la Société Centrale Canine à Aubervilliers (93535).**

**Sous la présidence de :**

Monsieur Jean Claude **Métans,** Vice-Président de la SCC, membre de la CUN-CBG.

**Etaient présents :**

Monsieur Daniel **Schwartz**, Vice-président de la SCC, Monsieur Jean-Bernard **Moings**, administrateur SCC,

MM. les membres de la CUN-CBG : Jean-Claude **Bergevin**, Jean-Luc **Bernard**, Philippe **Bernard**, Michel **Beyer**, Frédéric **Boutin**, Jean-Pierre **Carrière**, William **Langlois**, Jean-Claude **Delpech**, Claude **Munto**, Bernard **Roser**, Pierre **Rouillon**.

**Absents excusés** :

Néant.

**Ordre du jour** :

* Election d’un nouveau Président de la Commission.
* Organisation des tâches au sein de la Commission.
* Examen des projets de CR de réunion des « Groupes Travail ».
* Point sur les candidatures d’organisation de championnats
* Questions diverses.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Ouverture de la séance à 10 h 15, par M. Jean-Claude **Métans**, Vice-Président de la SCC et doyen de la CUN-CBG, qui propose de procéder à l’élection du nouveau Président de la CUN-CBG.

M. Daniel Schwartz, Président de la CUN-CBG jusqu’au 28 Janvier 2020, rappelle brièvement ce qui a été fait par la CUN-CBG depuis 2004.

**1. Election d’un nouveau Président de la Commission.**

M. Jean-Claude **Métans** fait appel à candidature, sachant que les candidats sont obligatoirement membres du Comité de la SCC.

M. Jean-Bernard **Moings**, est le seul à se déclarer.

Il est alors procédé à un vote, à bulletin secret.

Résultats :

* 14 bulletins comptabilisés
* 1 bulletin blanc
* 13 bulletins exprimés en faveur de M. Jean-Bernard **Moings**.

M. Jean-Claude **Métans** déclare donc M. Jean-Bernard **Moings,** nouveau Président de la CUN-CBG sous réserve de la validation par le comité de la SCC.

A l’issue de cette élection, M. Jean-Bernard **Moings** remet à Daniel **Schwartz**, un cadeau de la part des membres de la CUN-CBG et de Céline **Schmitt**, en souvenir de ces 16 années passées au service de la commission.

M. Daniel **Schwartz** remercie les membres de la commission, pour ce cadeau.

**2. Organisation des tâches au sein de la commission**

Ce point fera l’objet de la prochaine réunion de la CUN-CBG.

**3. Examen des projets de CR de réunion des « Groupe Travail »**

* **3.01** CR Ring
* **3.02** CR Mondioring
* **3.03** CR Campagne
* **3.04** CR IGP/FH
* **3.05** CR Pistage Français
* **3.06** CR Obéissance
* **3.07** CR Recherche Utilitaire
* **3.08** CR Sauvetage
* **3.09** CR Administrations
* **3.10** CR Formation
* **3.11** CR Working Test (WT)

**3.01 Groupe Travail Ring / GTR**

**Compte-rendu de la réunion du 12 et 13 Février 2020 du GT Ring**

**Membres :** Claude **Munto** (Responsable du groupe), Nathalie **Bausmayer,** Yves **Billat,** Michel **Pechereau,** Bernard **Boutonnet** (membres).

**Ordre du jour** :

1. Manifestations 2020.
2. Manifestations 2021 et 2022
3. Jurys des grands Evènements pour 2021
4. Invités de race au championnat de France
5. Désignation des HA pour le Championnat de France (Albertville).
6. Statut des HA remplaçants dans les sélectifs.
7. Rapports de jugement et saisie des concours.
8. Sélection Hommes Assistants
9. Nouveau règlement
10. Coupe intercontinentale.
11. Réunion des juges 2021
12. Réunion des juges des sélectifs 2020
* **1-Point sur les manifestations 2020.**

La saison des sélectifs 2020 démarre les 7 et 8 mars pour se terminer les 16 et 17 mai : 24 clubs sont concernés jugés par 3 jurys (jury A ; Pepin Serge, Goron Roger), (jury B : Fontaine Daniel, Karcenty Alain), ( jury C : Bernard Laurent, Saorin Daniel).

La mutualisation des frais des jury mise en place s’élèvent à une participation de 725.63 euros par club et de 44 400 euros pour la CUN-CBG.

En annexe :

Le planning des sélectifs

Le jury

La liste des Hommes Assistants remplaçants

La liste des clubs organisateurs

Le calcul de la mutualisation avec les frais des jurys par clubs

* **2-Organisateurs des manifestations pour 2021 et 2022.**

Organisateur pour le **Championnat de France 2021**, les DROM et le GP SCC :

l’ACT de la Gironde.

Organisateur pour le **Championnat de France 2022,** les DROM et le GP SCC :

Une candidature en attente de l’autorisation de l’ACT.

Organisateur de la **Sélection nationale Niveau 3**, les 17, 18 et 19 septembre 2021 :

l’ACT Basse Normandie, l’Orne, Club d’éducation canine de l’Aigle

Proposition d’associer le GP SCC avec les DOM-TOM ceci afin de valoriser ce week-end et de soulager les organisateurs des Championnats.

 Il n’y a pas obligation que cela soit le même club qui organise ces manifestations mais, l’obligation dans la même canine territoriale. Toutefois ces 2 manifestations seront organisées au même endroit et à la même date, c'est-à-dire le 2ème week-end de juin.

* **3-Proposition des jurys pour 2021.**

**Sélectifs**

 Jury A : Mrs Serge **Gladieux** et Michel **Rivière**

Jury B : Mrs Claude **Munto** et Yvon **Prigent**

 Jury C : Mrs Jean-Claude **Delpech** et Richard **Martin**

**DROM**

Mrs Yves **Billat** et Maurice **Malaisé**

**GP SCC**

M. Patrick **Simon**

**Championnat de France**

Mrs. Jean-Luc **Chane Kane** et Patrick **Job**

Juge au contact : proposition de mettre un juge récemment qualifié : M. Jean-Luc **Courteille**.

* **4-Invités de Race**

L’invité de race était pris avec 90% du dernier sélectionné : tout en conservant cette disposition, le GT propose de mettre en plus un minimum à 340 points.

* **5-Désignation des HA pour les championnats de France.**

Seuls les concurrents ayant effectués les 3 sélectifs pourront voter pour désigner les HA qui officieront aux championnats.

Le GT Ring délivrera un imprimé ou les concurrents pourront voter.

Méthodologie du vote ; par ordre de préférence

* 1er pour le premier choisi
* 2ème pour le deuxième
* 3ème pour le troisième
* Etc… jusqu’au 6ème
* En cas d’exæquo, le GTR statuera.

Le dépouillement de ce vote se fera au dernier sélectif à la fin du concours sous la responsabilité du jury.

Pour le G1, le 10 mai à Mulhouse. Jury B

Pour le G2, le 3 mai à Fontainebleau. Jury C

Pour le G3, le 17 mai à Beauvais. Jury C

Pour le G4, le 10 mai à Couffe. Jury C

Pour le G5, le 17 mai à Mérignac. Jury B

Pour le G6, le 10 mai à Mouriès. Jury A

Pour le G7, le 3 mai à Creuzier le vieux. Jury A

Pour le G8, le 3 mai à Faverolles. Jury B

* **6-Statut des HA remplaçants aux Sélectifs**

Les votes pour les HA remplaçants seront comptabilisés uniquement sur les sélectifs où ils ont officié.

* **7-Rapports de jugements de concours**

A ce jour seuls les rapports conformes aux directives ; formulaires actualisés, licences à jour…. sont enregistrés sur notre site.

Pour l’année en cours seuls 13 rapports sur les 22 reçus sont conformes, dans le cas du non-respect à plusieurs reprises, le GTR transmettra à la CUN qui selon PV de la CUN du 25/09/2019 « *Nous ne souhaitons pas être dans la nécessité de demander la comparution de ces juges devant la Commission des Juges de la SCC pour non-observation du règlement.»*

Le GTR a décidé de prendre en considération ces directives dans le choix des juges qui officieront lors des manifestations nationales (sélectifs, championnat de France, GPSCC, championnat des DOM TOM).

* **8-Sélection Hommes Assistants**

**a - Sélection**

Le GTR permet à l’ensemble des juges qualifiés (+ de 2 ans) de juger les sélections d’HA.

Toutefois, ils ont l’obligation d’utiliser le programme informatique mis à leur disposition.

Des coefficients différents sont appliqués sur le jugement des intervenants et les feuilles de jugement devront être remises aux candidats aux même titre que les feuilles de pointage pour les concours.

Les juges ne souhaitant pas utiliser le programme mis à leur disposition devront refuser de juger une sélection.

Toutes sélections non réalisées dans les règles définies ne seront pas enregistrées.

**b - Harmonisation**

Une réunion est prévue avec les groupes de travail Campagne et Mondioring, afin d’harmoniser les sélections.

Une formation ouverte à l’ensemble des HA est à l’étude.

* **9-Nouveau Règlement**

Le nouveau règlement regroupera l’ensemble des additifs depuis 2008 ainsi que des précisions évoquées lors des réunions avec les consultants. Aucune modification de fond n’a été retenue.

Il est envisagé une mise en application après la Finale 2021.

* **10-Coupe intercontinentale**

Nous enregistrons la candidature du Maroc pour la prochaine Coupe Intercontinentale.

Il nous semble préférable de prévoir cette organisation pour novembre 2021. Un point sera réalisé en avril avec la Fédération Marocaine.

Concernant les frais engagés par les pays participants et l’organisateur, il serait judicieux de se calquer sur le cahier des charges de la FCI pour les manifestations internationales.

* **11-Réunion des juges Ring**

Proposition de date : samedi 16 janvier 2021

* **12-Réunion des Juges de Sélectifs 2020**

En complément des directives qui ont été envoyées aux juges, des précisions ont été rajoutées.

**HA**

* Si un HA fait l’objet de plusieurs plaintes de conducteurs durant la tournée et si le jury ne l’a pas remplacé, le GTR a la possibilité de demander sa substitution après examen du dossier.

**Objets**

* Les objets à l’insu devront être apportés par le jury ainsi que le panier pour la garde d’Objet.
* Concernant les dimensions du panier, nous avons conseillé de ne pas dépasser les dimensions maximales diminuées de 5cm.

**Vote des HA**

* Lors du dernier sélectif du groupe le jury est chargé de récupérer les feuilles de vote, de procéder au dépouillement et d’envoyer le résultat au GTR. Si un membre du GTR est présent, il pourra participer à cette tâche.

**Précisions sur le Règlement**

* **Sifflet**

Le conducteur a la possibilité d’avoir son sifflet à la main ou autour du cou.

Afin d’homogénéiser les commandements de rappel (voix et sifflet) une tolérance sur la durée du coup de sifflet est demandée.

* **Cas du conducteur en retard** :

Chaque conducteur devra être présent à l’entrée qui lui est destinée sitôt le conducteur précédent ayant quitté le terrain. Si non respect pénalité de 2 points à l’AG.

* **Traçage du terrain**

Respecter le règlement, pas de marquage supplémentaire

* **Caches mobiles**

Pas de caches mobiles autorisées pour les sélectifs afin de ne pas pénaliser les premiers concurrents

* **Commissaire de Ring**

Le GTR va proposer à la CUN qu’un conducteur d’échelon 3 puisse officier en tant que commissaire sur un sélectif.

* **Conducteur ayant des objets en poche**

Si le conducteur entre sur le terrain avec des objets en poche (collier, balle, ….) -5 de pénalités à l’AG

* **Durée du parcours**

Ne pas tenir compte d’une notion de temps pour la réalisation du parcours, effectué par le concurrent. Si excès de reprise en main entre les exercices durant le parcours la pénalité prévue est de -1 à – 5 à l’AG.

* **Elimination d’un conducteur**

Il faut faire la différence entre un conducteur qui intervient par un ordre bref et celui qui sermonne avec insistance ou qui agit physiquement sur le chien.

Dans le premier cas : pénalisation de -5pts à l’AG.

L’exclusion du terrain devra se faire uniquement dans le deuxième cas et si les faits sont significatifs.

* **Allure Générale**

Ne pas exagérer. L’allure générale peut être utilisée sur un exercice s’il y a une imperfection de conduite.

* **Mise en place**

Le chien doit être positionné dans le sens de l’exercice sauf pour la garde d’objet ou la recherche. Le conducteur ne doit pas être positionné à plus d’un mètre du chien au départ de l’exercice.

Si le chien se colle au conducteur après le départ de l’exercice, aucune pénalité ne devra être appliquée.

Si le chien avant le départ de l’exercice se colle au conducteur, après que celui-ci est nettement manifesté de s’en écarter, il aura la possibilité de s’en écarter à une seule reprise, pénalisée de 10% à l’AG, si malgré cela le chien revient au contact ; exercice terminé.

* **Départ de l’exercice**

Il n’y a pas lieu de maintenir l’attente plus de 3’’

* **Fin d’Exercice**

Chien au pied dans le mètre et immobile, ne pas pénaliser si piétinement.

* **En avant**

L’absence du commandement de rappel sera pénalisée de 2pts cumulable avec l’amorce retour

* **Les sauts**

Le chronométrage du saut ne doit s’effectuer que lorsque le chien rentre dans la zone d’élan.

La règle à appliquer est 3 essais A/R en tout et pour tout, toute hauteur comprise pour faire exécuter l’aller et le retour. Si le chien rate le retour à la haie il devra refaire le saut d’aller qui sera comptabiliser dans le nombre d’essai pour tenter une nouvelle fois le retour

* **Rapport d’Objet**

Ne pas tenir compte de leur propreté mais uniquement du fait qu’ils doivent être identiques

* **Les Appâts**

Les appâts au sol devront être à plus d’un mètre des zones de réception pour les sauts (tracées sur le règlement) ainsi que pour la présentation.

* **Défense du Conducteur**

Aucune pénalité pour un coup de dents avant, après ou pendant conversation si l’HA ne s’est pas défendu et travaillé sinon pénalités selon règlement.

* **Face et Attaque arrêtée**

Si le conducteur change sa manière de se placer ou de placer son chien entre les deux exercices = 0 à l’attaque arrêtée uniquement. Ne pas prendre en considération la façon de commander (tonalité : donnée trop subjective)

* **Absence de commandement**

Sur Garde au Ferme, Défense et Recherche, dans le cas de l’absence de commandement de cessation : -5 pts

Pour la Garde au Ferme et la fin de la Recherche, cumulable avec l’absence du commandement Garde.

* **Défense, Garde au Ferme et Recherche**

Cumuler le retour anticipé après l’autorisation du juge -2pts et le pas au pied dans les 5’’,

-5pts si tel est le cas. De même cumuler le rappel supplémentaire -2pts et pas au pied dans les 5’’ : -5pts

* **Garde au Ferme**

Commandement de Garde suivi d’un commandement de fixation – 5pts à l’AG

* **Défense du Conducteur**

Si l’HA engage la conversation à 3m du conducteur, ce dernier devra s’immobiliser dans le mètre. A la fin de la conversation l’HA devra s’éloigner de 5 pas à partir du croisement avec le conducteur.

Si le chien, après conversation, suit l’HA sur 5m puis au retour mord à 4m, il ne faut pas cumuler, mais pénaliser uniquement mord à 4m et accompagne sur 1m.

* **Garde d’Objet**

Un seul protocole autorisé : le conducteur devra attendre le signal du juge pour prendre l’objet PUIS commander son chien au pied et s’éloigner sur 3 pas minimum

**Compte-rendu du GT Ring approuvé par les instances de la CUN-CBG**

**3.02 Groupe Travail Mondioring / GTM**

Compte rendu des propositions faites par les membres du GTM, lors de la réunion du jeudi 23 Janvier 2020 au siège de la SCC sis 155, avenue Jean Jaurès à Aubervilliers 93535

**Présents** : MM William **Langlois,** responsable du groupe, Henri **Degout,** Roger **Di-Manno** et Jean **Rabille**

**Ordre du Jour**

1. Composition du GTM
2. Finale 2020
3. Protocole de désignation d’un champion de France sans finale et constitution de l’équipe de France
4. Courrier de rappel aux juges et organisateurs
5. Finale 2021
6. Modification des sélections HA, du fichier de gestion des HA et des demandes de sorties de territoires
7. Sélection Nationale des hommes assistants 2020
8. Concours CACIT 2020
9. Répartition des Membres du GTM en tant qu’interlocuteur des CUT et des Délégués Mondioring régionaux
10. Championnat du monde 2020
11. Réunion SMCU FCI du 08 février 2020
12. Proposition d’organisation d’un séminaire des juges Mondioring en 2020 ouvert aux juges étrangers « harmonisation des jugements » à la Société Centrale Canine
13. **Composition du GTM**

**Langlois William,** responsable du GTM souhaite la bienvenue aux membres du GTM et se satisfait de la répartition territoriale du groupe

Composition du GTM :

**- William Langlois** : responsable du GTM en charge des relations avec les juges, relations internationales

- **Henri Degout** : secrétaire en charge de la réception et du traitement des résultats des concours

- **Roger Di-Manno**: communication et gestion du site internet, relations avec les animateurs

- **Jean Rabille** : gestion des hommes assistants, réception des rapports et suivi du fichier.

1. **Finale 2020 :**

Catégorie 3 : Mrs Alex **Bondar** et Sylvain **Raclain**

H.A. : Mrs Cédric **Gottfreund** et Damien **Commeinhes**

Catégorie 1 et 2 : Mr Camille **Tisserand**

H.A. : Mrs Thierry **Touache** et Sofiane **Said**

H.A. remplaçant Mr Raphaël **Ravon**

Le club de Villemur attend sa réunion de comité prévue fin janvier pour confirmer l’organisation du Championnat de France 2020.

1. **Protocole de désignation d’un champion de France sans finale et constitution de l’équipe de France**

Dans l’hypothèse où il n’y aurait aucun organisateur pour le championnat de France, voici le protocole de désignation du Champion de France, du vainqueur des Grands Prix en échelon 1 et 2 et de la constitution de l’équipe de France :

* Pour être déclaré Champion de France, il faut avoir participé à 6 concours durant la saison (de juin N-1 à avril N) et obtenu la meilleure moyenne sous 3 jurys différents dont 2 concours hors de sa territoriale avec un minimum de moyenne de 320 points.
* Pour être déclaré vainqueur des Grands Prix des échelons 1 et 2, il faut avoir participé à 5 concours durant la saison (de juin N-1 à Avril N) et obtenu la meilleure moyenne sous 2 jurys différents dont 1 concours hors de sa territoriale.

L’équipe de France sera constituée du Champion de France et des 5 binômes suivant l’ordre du classement ainsi que des vainqueurs des échelons 1 et 2

1. **Courrier de rappel aux juges et organisateurs**

Défaut d’étiquettes (absente ou erronées)

Classement dans le désordre

Absence D’étiquettes de chien en blanc

Qualificatifs erronés ou absents

Absence de n° de licence HA

Absence du tampon du club, ou de l’intitulé du club

Deux courriers distincts seront établis à l’intention des juges et des organisateurs.

1. **Finale 2021 :**

L’association canine territoriale de Rhône-Alpes est candidate pour l’organisation de la finale 2021.

Les membres du GTM proposent pour les jurys en catégorie 3 : le juge français Camille **Tisserand** et comme juge étranger M Celsos **Alves** (**Portugal**) ; et en catégorie 1 et 2 : Michel **Riviere** dès accord de la CUNCBG, William **Langlois** prendra contact avec eux pour vérifier leur disponibilité.

Les hommes assistants qui officieront lors de la finale seront nommés à la suite de la sélection nationale des hommes assistants qui se déroulera en 2020.

**Compte-rendu du GT Mondioring approuvé par les instances de la CUN-CBG**

**3.03 Groupe Travail Campagne**

Pas de compte-rendu de réunion du GT pour cette session.

**3.04 Groupe Travail IGP-FH**

**Compte-rendu de la réunion du groupe en date du 08/02/2020, au 3ème sélectif à Trélazé.**

**Membres présents :** MM. Jean-Luc **Bernard** Responsable du groupe, Gilbert **Guevel**, Jérôme **Robert et** Guy **Fritsch.**

**Ordre du jour :**

1. **Sélectifs et Finales IGP - FH saison 2020 – 2021.**
2. **Hommes assistants Finale IGP 2020.**
3. **Proposition de jury pour les sélectifs IGP.**
4. **Divers.**
5. **Sélectifs et Finales IGP - FH saison 2020 – 2021.**

IGP : Le premier sélectif aura lieu à **Aniche** (59) les 10 et 11 octobre 2020.

Les deux suivants auront lieu à **Favars** (19) et **Ambes** (33) début 2021, les dates ne sont pas définies.

Pas encore de finale IGP pour la saison 2020 - 2021

IFH : Le premier sélectif aura lieu à **Falck** (57) les 17 et 18 octobre 2020 le second à **Blotzheim** (68) début 2021, les dates ne sont pas définies.

La finale est prévue les 06 et 07 mars 2021 à **Pineuilh** (33)

1. **Hommes assistants Finale IGP 2020.**

Les hommes assistants pressentis pour officier à la coupe de **France** IGP 2020 sont :

M. Adrien **Perrou**, M. Pascal **Salémi** et remplaçant plus niveau 1 et 2 M. Benjamin **Bluin**

1. **Proposition de jury pour les sélectifs IGP.**

Afin de réduire les coûts de déplacement du jury, le GT propose pour le choix des 3 juges :

Un juge du GT, un juge proposé par le GT et un juge proposé par le club organisateur avec l’accord du GT.

Les HA seront pris au plus près du club organisateur le remplaçant pourra être un niveau 2 avec expérience.

**Compte-rendu du GT IGP-FH approuvé par les instances de la CUN-CBG**

**3.05 Groupe Travail Pistage**

Compte-rendu des réunions du G.T.P du 14-02-2020 à Domérat et de la réunion téléphonique du G.T.P du 04-03-2020.

Membres présents : M. **Pierre Rouillon**, responsable du groupe, MM. **Dominique Bonnin**, **Philippe Gisselbrecht**, membres.

Ordre du jour :

1. Mode de sélection pour le GP 2021

2. Lieu et jury du GP 2021

3. Dates, lieux et jury des sélectifs de la saison 2020/2021.

4. Lieu et jury du Championnat 2021

5. Point sur la formation des 3 élèves juges.

6. Point sur Progic

1. **Mode de sélection pour le GP 2021.**

Le mode de sélection pour le GP 2021 sera reconduit. Le document sera mis prochainement sur le site.

Voir en annexe ci-dessous.

1. **Lieu et jury du GP 2021.**

Le Grand Prix SCC 2021 sera organisé par **l’ACT du Haut-Rhin** qui a confié l’organisation aux Sports Canins de **Bréchaumont (68).** Dates 20 et 21 février 2021

Les épreuves des libres et des traits se dérouleront simultanément samedi et dimanche.

Jury proposé : - Traits : **M. Dominique BONNIN**

 - Libres : **M. Paul LEMOIGNE**

 - Président du jury : **M. Paul LEMOIGNE**

1. **Dates, lieux et jury des sélectifs de la saison 2020/2021.**

Le nombre de participants sera limité à 40 par sélectif, soit 20 par jour.

La définition des plans de pistes devra impérativement rester du domaine des juges et non de l’organisateur.

Les organisateurs devront prévoir un départ pour les terrains de nuit afin que le départ de la première piste puisse se faire dès la levée du jour.

Les tirages au sort se feront vendredi soir et samedi soir pour les libres et traits, les ordres de passage et les arrivées.

Dates et lieux des sélectifs : - 14 et 15 novembre 2020 à **Reichshoffen (67)**

 - 16 et 17 janvier 2021 à **Lorient Queven (56)**

 - 6 et 7 février 2021 à **Bourgoin-Jallieu (38)**

Jury proposé :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Reichshoffen** | **Lorient Queven** | **Bourgoin - Jallieu** |
| Président du jury | **René Martin** | **Philippe Gisselbrecht** | **Alain Phalippou** |
| Arrivées | **René Martin** | **Philippe Gisselbrecht** | **Alain Phalippou** |
| Libres | **Alain Phalippou** | **René Martin** | **Philippe Gisselbrecht** |
| Traits | **Philippe Gisselbrecht** | **Alain Phalippou** | **René Martin** |

1. **Lieu et jury du Championnat 2021.**

Le Championnat 2021 sera organisé par **l’ACT de l’Eure** qui a confié l’organisation au
CEC d’**Evreux (27).** Dates 20 et 21 mars 2021

Les épreuves des libres et des traits se dérouleront simultanément samedi et dimanche.

Jury proposé : - Président : **Noël Paris**

- Traits : **Noël Paris**

- Arrivées : **Didier Chaumillon**

- Libres : **Jean-Louis Tagliafico**

1. **Point sur la formation des 3 élèves juges.**

- M. **Bernard Roser** a terminé ses assessorats. Il va entamer ses jugements parallèles.

- Mme **Françoise Billard** aterminé ses assessorats et jugements parallèles. Elle passera l’examen technique le 20 mars 2020 à l’occasion du championnat à **Bordeaux**.

- M. **Daniel Sionnière** a terminé ses assessorats et a programmé ses jugements parallèles.

Malheureusement son dernier jugement parallèle prévu à **Villers-Saint-Paul** ne pourra pas se faire. Ce concours est en effet annulé par arrêté préfectoral suite à l’épidémie de COVID-19.

Avec l’accord du président de la CUN-CBG et du responsable du GT Formation, M. **Sionnière** passera tout de même son examen technique le 20 mars 2020 et fera son dernier jugement parallèle sur les deux épreuves de la coupe de France. Son examen technique ne sera validé qu’après ce dernier jugement parallèle, sous réserve de réussite des deux.

1. **Point sur Progic.**

Progic pistage a été testé une première fois au concours d’**Evreux**.

Une première application au Grand Prix SCC à **Domérat** a été concluante et a permis de faire quelques ajustements.

Chronologie de mise en route :

1 - Dès maintenant, utilisation facultative de Progic. Le détail des points reste facultatif, mais les feuilles de pointage seront distribuées. La décision d’utiliser Progic appartient au club organisateur.

2- L’utilisation de Progic devient obligatoire dès le premier sélectif de la saison 2020/2021, soit le deuxième week-end du mois de novembre 2020. Le détail des points reste encore facultatif, les feuilles de pointage seront remises avec le carnet de travail.

3 – A partir du GP SCC le 21 février 2021, l’utilisation de Progic devient obligatoire avec remplissage de toutes les pénalités en détail. Les feuilles de pointage seront remises avec le carnet de travail.

4 – L’utilisation de Progic devient obligatoire avec remplissage de toutes les pénalités en détail et avec les plans de piste. Les feuilles de pointage seront remises avec le carnet de travail.

**Mode de sélection pour le Grand Prix SCC 2021**

1 - Les postulants devront avoir participé, au minimum, à 5 concours homologués en échelon 2, entre-le : 25 janvier 2020 et le 17 janvier 2021 inclus.

2 - Les postulants devront participer à, au moins, un concours en décembre 2020 ou en janvier 2021. Ce concours peut ne pas compter dans la moyenne de sélection.

3 - Le Grand Prix SCC 2020, ne peut pas compter dans les 5 concours retenus.

4 - Pour qu’un concours en échelon 2 soit pris en compte pour la sélection, un minimum de 3 chiens est obligatoire. Dès la clôture des engagements, L’organisateur devra OBLIGATOIREMENT avertir les concurrents si ce quota de chien n’est pas atteint.

5 - Au maximum 2 concours dans un même club seront retenus.

6 - Les concurrents peuvent participer à autant de concours qu’ils le souhaitent, leur moyenne sera calculée sur 5 doublés excellents, l’excellent aux 2 épreuves avec 80 % des points, sous trois jurys différents au minimum (pour qu’un jury soit considèré comme diffèrent, il suffit de changer un juge dans le jury).

7 - Les 20 meilleures moyennes seront retenues pour le Grand Prix SCC 2021, les 20 et 21 février, qui se déroule sur un concours en échelon 2. En cas d’ex- æquo, l’avantage sera donné au chien le plus jeune.

8 - Au maximum 2 chiens par propriétaire ou conducteur seront retenus à la sélection.

9 - Un chien peut participer, au maximum, à deux sélections consécutivement, ou non, pour le Grand Prix SCC à la condition qu’il n’ait pas obtenu le qualificatif **« excellent, les 2 épreuves avec 80 % des points »** à son premier Grand Prix SCC.

10 - Le concurrent pourra participer à des concours en échelon 3 après le 17 janvier 2021.

Composition du dossier, qui doit être arrivé chez Dominique BONNIN au plus tard le **vendredi 22 janvier à minuit**:

* -  La feuille d’inscription, obligatoire (disponible sur le site du GT).
* - Droits et devoirs du concurrent et du licencié (disponible sur le site du GT).
* -  Photocopies du carnet de travail.
* -  Palmarès du chien et sa photo (numérique par Email), pour le catalogue.
* -  Deux vignettes de l’année en cours plus une collée sur la feuille d’inscription.

Les envois doivent être faits par lettre suivie (pas de Chronopost ni de recommandé). Une copie (scan) du récépissé doit être envoyée par courrier électronique au destinataire de la lettre suivie.
Les envois insuffisamment affranchis ne seront pas retirés.

 Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

**Compte-rendu du GT Pistage approuvé par les instances de la CUN-CBG**

**Consultation par courriel du 21 Mars 2020**

**3.06 Groupe Obéissance**

**Compte-rendu du GT Obéissance - Consultation par mail et téléphone du 14 Février 2020**

**Membres :** Jean-Claude **Bergevin** (Responsable du groupe), **C**hristelle **Nominé,** Christine **Rival,** Michel **Graux** (membres).

**Ordre du jour** :

1. Règlement d’obéissance 2021.
2. Séminaires des juges d’obéissance de la SCC et actualisation des commissaires.

**1- Règlement d’obéissance 2021.**

Le règlement d’obéissance 2021, sera mis en application au 1er Janvier 2021, sauf retard de la FCI dans la publication de la version définitive.

Les modifications ont largement été publiées sur les réseaux sociaux, et même sur le site de la FCI, alors qu’à priori celui-ci n’a pas été validé par le comité de la FCI.

Un séminaire pour les juges FCI, est organisé les 25 et 26 Avril 2020, à **Hemer** (Allemagne). Deux juges par pays sont autorisés en plus des délégués à la commission d’obedience de la FCI. Lors de cette réunion, les changements seront expliqués et commentés.

La délégation Française sera composée de :

* Jean Claude **Bergevin** (Responsable du GT Obéissance et membre de la commission d’obedience FCI)
* Christelle **Nominé** (Responsable des juges)
* Christine **Rival** (Responsable des commissaires)

La version définitive sera proposée par la commission d’obedience de la FCI, les 27 et 28 Juin 2020.

En conséquence le règlement 2021 devrait pouvoir être traduit et disponible dans le courant du mois de Septembre 2020.

**2- Séminaires des juges de la SCC et actualisation des commissaires.**

Comme pour le règlement 2016, le GT Obéissance organisera 3 séminaires destinés à présenter ce nouveau règlement et principalement, les nouveautés.

Ces séminaires auront lieu à partir du mois de Novembre, et seront scindés en 2 parties :

* Le samedi, réservé aux juges axés sur la mise en application de l’exercice de la marche, qui intègre maintenant les blocages en marchant.
* Le Dimanche, réservé aux commissaires (CC)

Les lieux et dates seront communiqués ultérieurement.

**Compte-rendu du GT Obéissance approuvé par les instances de la CUN-CBG**

**3.07 Recherche Utilitaire**

Pas de compte-rendu de réunion du GT pour cette session.

**3.08 Sauvetage**

**Compte rendu de réunion du Groupe Travail Sauvetage du 07 février 2020 avec la participation des juges, les pratiquants de la discipline et les animateurs territoriaux à Etampes**

Présents : July **Fiever,** Céline **Regazzo,** Alexandra **Duthe,** Frédéric **Boutin,** Sandra **Gondry,** Alain **Pain, Henri,** Michel **Cette,** Xavier **Remy,** Armand **Pico,** André **Petiot,** Philippe **Bernard,** Bernard **Pottin,** Daniel **Buriller,** Karine **Boissard**

M. Philippe **Bernard** commence par remercier Marie-Jo **Buriller** et Céline **Regazzo** pour leur travail apporté à la mise en place du fichier disponible pour les concours, la traduction et la remise en forme du règlement.

Il poursuit par un rappel concernant le Bien-être animal à prendre en considération lors des concours.

**1 – Questions concernant le règlement/**

* + Lors de la désignation quelles sont les actions à faire : ordre du juge, on va au chien, on récupère le chien, on s’occupe de la victime ?

*Sur autorisation du juge, le maitre rejoint son chien puis sur autorisation du juge le maitre fait reculer le chien de 2m, prise de contact avec la victime puis la relève. Lors de la prise de contact, le chien doit rester calme.*

*Puis sur autorisation du juge, le conducteur relance le chien depuis la victime ou depuis son axe central selon la stratégie annoncée.*

* + Si le conducteur pose son sac au sol lors de la désignation de la victime mais qu’il choisit de changer de stratégie et de relancer son chien de la victime, doit-il retourner chercher son sac ou peut-il laisser son sac ?

***Philippe Bernard*** *pense que le conducteur doit retourner chercher son sac mais une confirmation sera demandée lors de la réunion FCI du 28 février 2020*

* + Lors de la désignation sur le blocage du chien à 2 m quelles est la notation ?

***Alain Pain*** *répond que le jugement se fait par qualificatif et en cas de doute le doute revient au chien*

* + Serait-il possible de préciser la phrase qui qui correspond aux exercices refait ?

*Le juge peut demander au conducteur de refaire un exercice pour quelque raison que ce soit par contre un conducteur ne peut pas décider de refaire de son propre chef un exercice*

* + Serait-il possible de préciser le processus de réclamation en France notamment concernant les instances à saisir ?

*Le conducteur souhaitant porter réclamation transmet sa réclamation au chef de concours, celui-ci le fais passer au président du club organisateur qui lui la fera passer au président de la canine territoriale.*

* + Si en concours un obstacle est non conforme que faire ?

*Cela relève de la décision et de la responsabilité du juge.*

* + Pour la recherche : faut-il faire une enquête ? L’enquête fait-elle partie de la stratégie ? L’enquête est-elle prise en compte dans le temps de recherche ?

*Dans le règlement, il est précisé que le juge doit énoncer la situation avec les informations sur ce qui s’est passé, la zone de recherche, le structure du bâtiment, l’infrastructure, les dangers … Le juge doit présenter un scénario.*

Diverses questions ont été posées sur le règlement des réponses ont été apporté, lorsqu’aucune réponse claire n’ont pu être apportées elles seront posées à réunion de CUN du 18 février 2020 ou celle de la FCI du 28 février 2020 afin d’apporter des éléments de réponse.

**2 – Séminaire Slovénie :**

Il est demandé un compte rendu pour la réunion FCI d’octobre en Slovénie. Les power point qui ont été transmis par Philippe **BERNARD** posent des problèmes car ils sont en anglais. Alexandra **DUTHE** propose de transmettre ses notes.

**3 – Point sur les brevets :**

* + Il n’y a plus de motivation au départ de la recherche. La recherche se fait à l’insu mais pas de dirigeabilité à la différence de la recherche en V
	+ Concernant la traversée de groupe, celle-ci pourra être effectuée en laisse ou sans laisse, le choix revient au conducteur.

**4 – Points divers :**

* + Xavier **REMY** soulève le problème de la taille des agrès pour les chiens de grande taille et voir de petite taille. Philippe **BERNARD** en parlera lors de la réunion du 28 février 2020.
	+ Céline**REGAZZO** soulève le problème du renouvellement des juges ? Est-ce un problème de manque de candidats ?

Alain **PAIN** précise que le GT Sauvetage peut assouplir les critères, le problème est que le cursus pour être juge est très long et qu’il faut avoir monté un chien en B et un chien en A. D’où le problème de manque de candidats. Le GT Sauvetage n’est pas fermé aux discussions.

* + Compte rendu qui n’est pas encore mis en ligne. Le Compte rendu d’août tarde à cause des annulations de réunions et divers problèmes. Ils ont été validés le 28 janvier 2020. La publication devrait arrivée bientôt.
	+ Demande de rajouter les additifs IRO dans le règlement. Le GT Sauvetage va demander ces additifs et demander à la FCI s’il faut les rajouter.

**5 – Animateurs territoriaux :**

Leur rôle est de promouvoir la discipline (cf lettre de mission). Tous les courriers n’ont pas encore été transmis aux territorialles.

* + Répartition des zones :
		- Xavier **Remy** : Franche Comté
		- Danielle **Colonna** : La Réunion
		- Fred **Lucien**: Guadeloupe
		- Bernard **Pottin** : Alsace, Ile de France, Creuse
		- Alexandre **Duthe**: Nord Pas de Calais, Picardie, Champagne Ardenne, Lorraine, Normandie (62,59,80, 02, 08,76)
		- Olivia **Ducrocq**et Audrey **Izquierdo Gentes :** Languedoc Roussillon, Provence Alpes Côte d’Azur.A valider
		- Frédéric **Boutin :** Nouvelle Aquitaine (16, 17, 24, 86, 87, 33, 85, 37, 36)
		- Céline **Régazzo :** Midi Pyrénées **(**47, 40, 64, 32, 65, 31, 09, 81, 82, 46, 12, 11, 66)
		- Michel **Cette :** Bretagne, Nantes (29+22+56+35+44)
		- Camille **Vachet et** Martine **Donze :** Rhône Alpes et Auvergne
		- Daniel **Buriller :** Allier et Bourgogne

**6 – Championnats du monde 2020 :**

La sélection n’est pas faite pour le moment. Présentation de Armand **Pico** du club de Cadenet qui postule en surface.

* Rappel de la liste des candidats :
	+ Surface : Daniel **Buriller**, Frédéric **Boutin**, Sandra **Gondry**, Céline **Régazzo**, Karine **Boissard** et Armand **Pico**
	+ Décombre : Céline **Régazzo**, Frédéric **Boutin**, Karine **Boissard** et Daniel **Buriller**
	+ Piste : Martine **Donze**, Sandra **Aubert** et Pétra **Fries-Hahn**
	+ Capitaine : Xavier **Rémy**

Le GT Sauvetage rappelle que ne seront inscrites que les équipes qui ont le niveau et qui correspond au cahier des charges. Philippe **Bernard** rappelle que la sélection peut évoluer mais à l’avenir que des niveaux B seront sélectionnés sauf exception d’un rattrapage. Il y a eu une confusion sur le niveau des candidats à présenter aux Championnats (A ou B) mais chaque pays fait sa propre sélection.

L’assemblée fait remarquer que la date limite pour postuler était fixée au 30 juin 2019 et que de ce fait la candidature de Armand et de Pétra étant prise en compte il faudrait ré ouvrir la possibilité de candidater à tous pour soucis d’égalité.

Le GT Sauvetage envisage de revoir son mode de sélection pour les prochains Championnats.

La date de journée de sélection pour les Championnats de 2020 n’est toujours pas fixée.

Le GT Sauvetage rappel que le but est d’envoyer des équipes qui tiennent la route.

Clôture de la réunion 20h30

**Compte rendu de réunion du Groupe de travail sauvetage du 07 février 2020 avec la participation des juges**

Début 15h40

Présents : Bernard **Pottin,** Philippe **Bernard,** Frédéric **Boutin,** Alain **Pain,** Karine **Boissard**

Excusé : Claude **Mitropolitis**

**1 – Stage Chef de concours :**

Philippe **Bernard** commence par faire un petit retour sur le stage chef de concours qui est plutôt positif dans l’ensemble et qui sera à reproposer.

**2 – Equivalence :**

Voir quels sont les possibilités d’équivalence entre les disciplines de pistage. Demande provenant de la CUN.

* Possibilité pour la Recherche Utilitaire, le Pistage Français et le Campagne vers le sauvetage. Ceci ne s’adresse que pour des parcours complets
* Le Brevet de Recherche Utilitaire, de Pistage ou de campagne permet d’aller directement en V
* Bernard **Pottin** doit faire des propositions qui seront proposées et valider par le GT Sauvetage et proposer à la réunion CUN du 18 février 2020
* Les Personnes qui rentrent par équivalence peuvent participer aux sélections des Championnats du monde du moment qu’ils rentrent dans les critères de la sélection.

**3 – Sélections pour les championnats :**

* + Deux ou trois sélectifs devront être programmés par an avec toutes les disciplines (quête, décombre, piste …). Il faut faire en sorte que toutes les disciplines présentes aux Championnats soient représentées.
	+ Les sélectifs pourront être jugés par un juge français et un juge étranger. Le mode de sélection pour les championnats va encore être travaillé et sera communiqué au plus vite. Soit en parti : envoyer que des candidats en B, les sélectifs de 2020 pour la sélection individuelle de 2021, à minima 2 sélectifs par an et voir à ne comptabiliser 1 seul et un cumul des résultats réalisés lors des concours.
	+ Appel à candidature auprès des clubs pour l’organisation des sélectifs en 2021.
	+ Veiller à ce qu’il n’ait pas d’autres concours organisé en même temps qu’un sélectif
	+ Important : recommuniquer auprès des sélections et des sélectifs
	+ Le GT sauvetage doit renvoyer un document et communiquer sur les sélections, les sélectifs et les Championnats.

**4 – Demande d’Eric Vavassori :**

* + Après avoir commencé son cursus de juge, pour des raisons personnelles, il a dû mettre en attente sa démarche. Il demande alors l’autorisation de reprendre son cursus. Après vérification des critères qui étaient soumis auparavant, si tout est bon le GT Sauvetage validera sa demande de reprise du cursus afin de devenir juge en sauvetage.

**5 – Rappel de certains points autour du BEA :**

* + Rappel auprès des juges d’être prudent et attentif sur ces points.
	+ Interdire ou interrompre les parcours d’animaux blessés ou boiteux et ayant un bandage
	+ Faire attention aux conditions climatiques notamment en cas de forte chaleur. Par exemple :
		- ne pas passer les 2 épreuves (Obéissance, Recherche) dans la même demi-journée
		- attention lors des absences à mettre les chiens à l’ombre
		- attention à ne pas mettre les colliers chainettes en mode étrangleur
		- Rédiger et diffuser un document concernant le BEA

**6 – Championnat du Monde 2020 :**

* + **Philippe Bernard** jugera le décombre et la surface.
	+ Il y aura trois juges pour juger les épreuves de recherche.

**7 – Réunion :**

* + Réunion CUN le 18 février avec élection du nouveau président
	+ Réunion le 28 février à Craiova pour les championnats

**8 – Règlement :**

* Généralité Brevet :
	+ - Obéissance : pour la marche en laisse préciser dans le texte les distances qui sont dans le schéma
		- Page 105 : modifier « chien écrasé » par le terme manque de gaité
		- Page 106 : passage du groupe, modifier par « avec ou sans laisse au choix du conducteur »
		- Dans le groupe noter que le chien doit prendre la position de base de façon autonome
		- Brevet pistage partie recherche : décrire le matériel utilisé noter que le Bottcher est interdit
		- Brevet de piste : copier-coller le texte du V piste
		- Page 78 : Mantrailing V travail de recherche : 1000 = + ou moins 500 m sachant qu’1 pas = 50 cm
		- Mantrailing : le chronomètre se déclenche après l’inventaire d’odeur soit après la prise d’odeur
		- V méthode de travail employé = dirigeabilité
		- Brevet quête : il n’y a pas de dirigeabilité. Noter la qualité de la recherche. Voir mettre la même annotation qu’en Mantrailing

**9 – Communication aux clubs :**

* + Rendre l’utilisation du fichier Excel mis à disposition pour les concours obligatoires. Avant demander auprès de la CUN lors de la réunion si cela est possible.
	+ Après chaque concours, envoyer les rapports de jugement scannés à la secrétaire du GT Sauvetage ainsi que la copie du fichier, envoyer également une copie du fichier au responsable du GT Sauvetage.
	+ Modifier sur les feuilles d’engagement le nombre d’étiquettes à fournir (2 au lieu de 3), rajouter les phrases réglementaires sur les données personnelles et les demandes d’autorisation concernant le droit à l’image

**10 – Questions à poser lors de la réunion de la CUN-CBG du 18 Février 2020 :**

* **Questions à poser lors de la réunion de la CUN du 18 février 2020 :**
	+ Peut-on obliger l’utilisation du fichier Excel mis à disposition aux clubs pour les feuilles de pointages, rapports de jugements … ? *Réponse CUN-CBG : Oui s’il s’agit de la seule feuille de notation*

Demander les précisions sur les modalités à réaliser lors d’une réclamation, celles de la FCI ou celles de la SCC ? *Réponse de la CUN-CBG : CR de la CUN-CBG du 17-07-2018 : Les jugements dans toutes les disciplines gérées par la CUN-CBG sont, à l’instar des disciplines internationales, désormais SANS APPEL . Seules les réclamations concernant le comportement du juge pourront être prises en compte. Dans ce cas le protocole pour le dépôt d’une réclamation doit être rigoureusement respecté (Voir le CANINFO)*

* + Est-ce qu’un juge étranger peut juger des brevets ? *Réponse CUN-CBG : Oui. Cette disposition s’applique à toutes des disciplines de la CUN-CBG à condition d’appliquer le règlement Français.*
* **Questions à la FCI :**
	+ En décombre B : sur le règlement il est noté que la relance de la victime est autorisée qu’une seule fois. Préciser cette phrase. *Réponse CUN-CBG : Question à poser à la commission sauvetage de la FCI, par le délégué Français.*

Clôture : 17h42

**Compte-rendu du GT Sauvetage approuvé par les instances de la CUN-CBG**

**3.09 Administrations**

Pas de compte-rendu de réunion du GT pour cette session.

**3.10 Groupe Travail Formation**

**1 Dossier juges**

**1-1 Candidatures**

**1-1-1 Candidats juge**Présentation du dossier de :
- Pour le pistage : **M.** Pascal **Hureau** (A. C. T. Bretonne).

* + 1. **Juge stagiaire
		Mme** Maria **Di Candia** (Recherche utilitaire) **Mme** Stéphanie **Morineau** (Recherche utilitaire)

En vertu des prescriptions du règlement ces deux élèves juges remplissent les conditions pour être autorisés à prétendre à une nomination d’élève juge.

* + 1. **Juge démissionnaire.**

M. Jean-Marie **ROPP,** à sa demandepour raison personnelle

**Compte-rendu du GT Formation approuvé par les instances de la CUN-CBG**

**3.09 Groupe Travail Administrations / GTA**

Pas de compte-rendu de réunion du GT pour cette session.

**3.11 Groupe Travail Working Test / GTWT**

Pas de compte-rendu de réunion du GT pour cette session.

**4. Point sur les candidatures d’organisation des finales 2021.**

Les dossiers présentés par les ACT suivantes sont validés par la CUN-cbg :

* ACT de la Gironde pour le Championnat de France de pistage FH qui se déroulera à Pineuihl (33)
* ACT de l’Eure pour le Championnat de France de Pistage Français qui se déroulera à Evreux (27)
* ACT du Haut Rhin pour le GP SCC de pistage Français à Bréchaumont (68)

**5. Questions diverses.**

**Titre de champion de France**

Un concurrent de nationalité étrangère habitant en **France**, avec une licence dans un club français, peut être déclaré vainqueur de la Coupe de **France**, mais ne peut être déclaré champion de **France**, ou faire partie d’une équipe de **France**.

Position CUN-CBG : Ce point particulier sera débattu lors de la prochaine réunion de la CUN-CBG, en fonction de la réponse de la FCI, faite à Bernard **Roser**.

**Calendrier de la CUN-CBG**

La CUN-cbg rappelle ce qui a été dit à maintes fois, lors des réunions des Etats Généraux de la Cynophilie, et mentionné dans le fascicule « CANINFO »

*La C.U.T. a un pouvoir d’organisation : c'est elle qui procède à l'élaboration du calendrier des manifestations pour l'année à venir. Ce calendrier devra être soumis chaque année au Comité de la Territoriale avant le 1er Novembre. Le calendrier ne devient applicable qu'après approbation du comité de l’Association Canine Territoriale et accord de la CUN-CBG.*

*Le calendrier sera publié sur le site de la CUN-CBG dans le courant du mois de Novembre. Les clubs d’utilisation et les clubs de race, auront alors la possibilité de vérifier l’exactitude des dates et lieu de leur concours. En cas d’inexactitude ou oubli, les clubs d’utilisation auront jusqu’au 15 Décembre pour intervenir auprès de leur président de C.U.T. pour faire rectifier les informations qui concerne leur club. Passé ce délai, plus aucun ajout de concours ne sera autorisé, seules les modifications de date ou annulation de concours sont autorisées avec le formulaire de la CUN-CBG.*

**Diffusion des renseignements personnels pour les licenciés.**

La CUN-cbg souhaite que la question soit posée à la CNIL.

**Signature des feuilles d’engagement par le Président de Club.**

La CUN-cbg rappelle que le Président de Club, doit obligatoirement signer les feuilles d’engagement pour les concours.

**Tirage au sort Pistage Français**

Le tirage au sort doit être effectué en présence d’au moins 3 concurrents de chaque échelon.

Il est obligatoire, il ne peut être préparé même partiellement à l’avance, et effectué par le commissaire général qui est responsable de l’organisation du concours. Pour ce faire, ce dernier s’adjoint les services des commissaires aux concurrents qui notent soigneusement les ordres de passage de la catégorie dont ils ont la charge.

Les juges, auxiliaires de concours (commissaires, traceurs, etc…) ne doivent pas y assister.

**Ces cas particuliers** **suivants**, devront être portés à la connaissance du commissaire général, avant le tirage au sort :

* **Conducteur ayant 2 chiens dans la même catégorie :**
* Lors du tirage du 1er chien, le commissaire général attribuera l’ordre de passage du 2ème chien, en intercalant 2 chiens. (Ex : ordre de passage du 1er chien en 5ème position, 2ème chien en 8ème position).
* En cas d’une situation qui nécessite un aménagement ponctuel, le commissaire général conviendra de ce qui doit être proposé au conducteur.
	+ Dans le cas où le nombre de participant ne permet pas cette disposition, le 2ème chien passera en dernier. Le commissaire aux concurrents avertira le juge qui laissera le temps nécessaire au concurrent pour la préparation de son chien à la compétition.
	+ Il est formellement interdit au concurrent d’intervertir l’ordre de passage de ses chiens.
	+ **Covoiturage avec 2 chiens maximum :**
* Lors du tirage du 1er chien, le commissaire général attribuera l’ordre de passage, le 2ème chien du covoiturage passera à la suite.
* Il est formellement interdit aux concurrents d’intervertir le passage de leur chien respectif.

Tout autre disposition ne sera pas acceptée.

Afin de faire respecter ces dispositions, le juge mentionnera l’ordre de passage sur la feuille de jugement. A l’issue du concours, le juge pourra contrôler l’ordre de passage des concurrents avec celui du commissaire aux concurrents. Dans la mesure ou cet ordre de passage n’aurait pas été respecté, ou soupçon de tricherie, le juge établira un rapport circonstancié, qu’il enverra au responsable du Groupe Travail Pistage, le jour suivant le concours.